

# **MSUMUN**

**UNITED.  
FOR BETTER.**



**Comité pour  
l'élimination de la  
discrimination**



**Le rôle de l'éducation  
dans la lutte contre le  
racisme**



# **Contenu**

<b>Glossaire.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Concept du racisme.....</b>	<b>5</b>
<b>Concept de l'éducation.....</b>	<b>6</b>
<b>Historique.....</b>	<b>7</b>
<b>L'éducation et le racisme dans le monde.....</b>	<b>11</b>
<b>Onu-racisme et l'éducation.....</b>	<b>16</b>
<b>La lutte contre le racisme dans le monde.....</b>	<b>24</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>27</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>29</b>



## GLOSSAIRE

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) est un organe exécutif des Nations unies, composé de 18 experts indépendants élus tous les quatre ans, dont l'impartialité doit être universellement reconnue, qui surveille la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par les États parties.

Déclaration universelle des droits de l'homme - le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)). Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre. Ce document fondateur - traduit dans plus de 500 langues différentes - continue d'être, pour chacun d'entre nous, une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 1965.

Les États parties s'engagent à œuvrer pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races.

Entrée en vigueur en 1969, cette convention réaffirme que les droits de l'homme sont identiques pour tous sans distinction aucune, notamment de

race, de couleur ou d'origine nationale.

Elle offre une définition du droit international sur la question du racisme, et impose aux États parties de s'abstenir de tout acte de discrimination raciale et de prendre des mesures appropriées pour lutter contre les discriminations raciales.

Elle énonce un certain nombre de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui doivent être garantis sans distinction de race et instaure le principe du droit fondamental à engager une procédure de recours judiciaire contre tout acte de discrimination raciale.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est une institution spécialisée internationale de l'Organisation des Nations unies, créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

La mission de l'UNESCO est de contribuer à l'édification d'une culture de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) - a été adopté à New York le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution

2200 A (XXI). Il comprend les droits et libertés classiques qui protègent les particuliers contre les ingérences de



## GLOSSAIRE

---

l'État, comme le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de l'esclavage et du travail forcé, le droit à la liberté, etc

Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a été créé en 2002 par la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme (en tant que procédure spéciale). Par la suite, la Commission des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme ont renouvelé le mandat du Groupe de travail dans leurs résolutions CHR 2003/30, 2008/HRC/RES/9/14, 2011/HRC/RES/18/28, 2014/HRC/RES/27/25, A/HRC/RES/36/23 et A/HRC/RES/45/24.

Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban est l'un des trois mécanismes établis pour assurer le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en 2001 à Durban, en Afrique du Sud. Ce groupe de travail a été créé en application de la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2002/270 du 25 juillet 2002. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2002/68 de la Commission, le Groupe de travail a pour mandat de faire des recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.



## INTRODUCTION

«Les préjugés sont un fardeau qui embrouille le passé, menace l'avenir et rend le présent inaccessible. » Maya Angelou

Ces mots prononcés par Maya Angelou il y a plus de 30 ans font écho aux injustices du passé, nous font mesurer toute l'importance de notre époque tourmentée et montrent bien que les préjugés nous empêchent fondamentalement de devenir des citoyens du monde qui agissent pour la promotion et le développement d'un avenir de justice et de paix.

La lutte contre le racisme a une place essentielle dans l'éducation du futur citoyen, le racisme se construit socialement et peut donc être déconstruit socialement, certains élèves et étudiants parlent plusieurs langues, ont des origines et des religions différentes, de plus en plus d'enfants ont des parents d'origines étrangères<sup>1</sup>. Autrement dit, il y a une hétérogénéité culturelle croissante. L'école, l'université, la maison, la famille et d'autres lieux éducatifs sont donc des lieux de socialisation, des milieux dans lesquels des enfants d'origines de différentes cultures, races, religions se rencontrent. La sensibilisation sur le thème du racisme par l'éducation est primordiale afin d'éduquer les élèves, étudiants, professeurs et tant d'autres personnes contre ce problème qu'est le racisme.

Donc, le rôle de l'éducation est fondamental : elle nous extirpe de l'ignorance, transmet des connaissances mais aussi l'ambition d'éduquer et de socialiser, car chaque être humain, suit un processus

de socialisation<sup>2</sup> tout au long de sa vie, pour s'adapter à la société qui l'entoure, et cette dernière doit être régie par une éducation saine, sans préjugé racial.

---

<sup>1</sup> La nationalité des enfants Recommandation CM/Rec(2009)13 et exposé des motifs. — // URL: <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4dc7bf7d2>

---

<sup>2</sup> SYNTHÈSE La socialisation est un processus. — Текст : электронный // — URL: <https://www.melchior.fr/sites/melchior/files/cours/synthese/synthese%20eleve.pdf>



## CONCEPT DU RACISME

---

La Ligue des Droits de l'Homme suggère que le racisme est issu des catégories coloniales et n'est pas susceptible de définition scientifique solide. Aucune recherche scientifique<sup>3</sup> sérieuse n'a prouvé qu'il existe des races différentes au sein de l'humanité parce que nous partageons tous les mêmes gènes mélangées de soi-disant races différentes. Selon le chercheur Bertrand Jordan<sup>4</sup>, il n'existerait qu'une seule race humaine: « l'Humanité » ou « le Genre humain »<sup>5</sup>, l'espèce humaine dite Homo Sapiens. De ce fait, on peut noter que la notion de race a toujours été utilisée pour se valoriser et dévaloriser les autres, le racisme est souvent basé sur des critères morphologiques, tels que la couleur de peau (race blanche, race noire, race jaune), la couleur et l'aspect des cheveux (ondulés, crépus, raides), la taille (les tailles inférieures à 1m50 sont connues sous le nom de pygmées), la couleur des yeux mais également des critères comme la religion, la langue parlée, l'origine ethnique, l'habitat, l'orientation sexuelle, la culture et viole intentionnellement l'article 1 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui stipule que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »<sup>6</sup>. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

---

3 DE, S. W. Le concept de races, une hérésie scientifique // National Geographic.

4 Simone, Gilgenkrantz « L'humanité au pluriel: la génétique et la question des races / Gilgenkrantz Simone. — Paris : Med Sci , 2008. — 252-254 c.

5 Albert Doja. Claude Lévi-Strauss at his Centennial: toward a future anthropology. Theory, Culture and Society, SAGE Publications, 2008, 25 (7-8), pp.321-340.

6 <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/#:~:text=Article%20premier,dans%20un%20esprit%20de%20fraternit%C3%A9>.

La Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, dans son article 1, décrivait ce phénomène d'une manière décisive: l'expression

«discrimination raciale» vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique», ayant pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance ou l'exercice des droits de l'homme<sup>7</sup>.

---

7 <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cerd.aspx>



## CONCEPT DE L'ÉDUCATION

---

L'éducation est un concept difficile à définir car elle émane parfois d'un consensus sur lequel s'accordent les sociétés tant sur sa forme que sur ses méthodes de transmissions. Toutefois, selon l'UNESCO<sup>8</sup>, elle peut se définir en termes généraux en tant que l'ensemble des méthodes de formations humaines, ou de manière plus étroite, en tant que processus d'acquisitions des connaissances dans des institutions spécialisées. Elle constitue une forme essentielle d'épanouissement des ressources humaines et ce sous plusieurs formes.

Dans la pratique, il existe plusieurs formes d'éducatons:

- L'éducation formelle est l'ensemble des apprentissages qui se déroulent dans les institutions classiques de formation que sont les centres d'éducation préscolaires, les écoles primaires, secondaires et supérieures.

- L'éducation non formelle est une éducation parallèle à l'éducation formelle ; c'est toute activité de formation organisée en dehors du système éducatif formel. L'éducation non formelle offre la possibilité à la vaste majorité d'enfants, de jeunes et d'adultes des pays en développement qui ne sont pas atteints par le système éducatif formel d'accéder à l'apprentissage. Elle est destinée à fournir à des apprenants de tout âge bien ciblés, des formations alternatives à objectifs bien précis

- L'éducation marginale est une forme d'éducation qui a longtemps été mise en arrière-plan lorsqu'on évoque les questions d'amélioration de l'éducation dans les pays pauvres. Elle peut se définir comme étant l'acquisition des connaissances en dehors

de tout cadre institutionnel ou tout programme organisé. Ce type d'éducation est acquis au sein de la famille, au lieu de travail et dans les collectivités.

---

8 <https://fr.unesco.org/>



## HISTORIQUE

Le racisme est un phénomène diamétralement opposé à la notion des droits de l'homme universels et à l'idée de la dignité humaine qui y est ancrée, dont doit bénéficier chaque être humain de la même manière. Les pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits de l'homme interdisent toute discrimination «fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation».

La Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale représente une étape essentielle permettant de lutter spécifiquement, et avec efficacité, contre les comportements racistes. Elle oblige les Etats parties à s'abstenir de discrimination raciale et à prendre une série de mesures préventives afin que des comportements de type raciste n'aient plus lieu sur leur territoire. De plus, ceux parmi ces Etats qui sont membres des Nations Unies doivent fournir régulièrement des rapports sur les modalités d'application de cette convention. Les rapports sont ensuite vérifiés par un comité d'experts indépendants et commentés publiquement.

La fin du régime de l'apartheid<sup>9</sup> en Afrique du sud a constitué une autre étape importante, en faisant disparaître une forme extrême de discrimination systématique de la part d'un Etat, qui était apparue pendant le processus de colonisation de l'Afrique par différents pays européens. Néanmoins, des comportements racistes peuvent encore être observés partout dans le monde. De nouvelles zones de tensions politiques

<sup>9</sup> <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-lutte-contre-lapartheid-les-lecons-tirees-pour-le-monde-contemporain>

et économiques sont apparues, ayant pour effets l'apparition de discriminations ethniques jusque-là inconnues ou le renforcement de celles qui existaient déjà. Dans de nombreux pays, il existe une tendance à refuser celui ou celle qui est étranger ou différent, et cela provoque trop souvent une escalade aboutissant aux xénophobies, voire même à des actes graves de violence à l'encontre de migrants et de migrantes, ainsi que des minorités ethniques et religieuses bien intégrées. Le racisme fait partie des facteurs centraux qui peuvent déclencher des conflits violents au niveau national et international.

La conférence mondiale de 2001 n'était pas la première contre le racisme. En 1978 et 1983, déjà, la communauté internationale s'était réunie pour débattre sur ce sujet. Elle n'avait néanmoins pas réussi à établir une déclaration commune. Les différentes manières dont les Etats participants envisageaient les causes du racisme et les moyens permettant de lutter contre ce phénomène étaient trop divergentes. La Conférence mondiale de Durban, qui a eu lieu du 31 août au 8 septembre 2001, comprenait 163 pays et près de 4000 représentants et représentantes d'organisations non gouvernementales. Elle a délibéré sur un projet de Déclaration et de Programme d'action<sup>10</sup> sur :

- Les sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, notamment les africains et personnes d'ascendance africaine, peuples autochtones, les

<sup>10</sup> [https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/090212\\_DFI\\_Durban2001-f.pdf](https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/090212_DFI_Durban2001-f.pdf)





## HISTORIQUE

migrants, les réfugiés et autres victimes.

Mesures de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux plans national, régional et international, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, avec la ratification et application effective des instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents relatifs aux droits de l'homme et à la non-discrimination, les poursuites contre les auteurs d'actes racistes, la création et renforcement des institutions nationales spécialisées indépendantes et des services de médiation ; l'éducation et mesures de sensibilisation, l'accès à l'éducation sans discrimination, l'éducation aux droits de l'homme; les politiques et plans d'action concrets, y compris mesures volontaristes de lutte contre la discrimination, en particulier en matière d'accès aux services sociaux, à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux soins de santé, etc.

· Information, communication et médias, notamment les nouvelles techniques au niveau national et international.

· Recours utiles, voies de droit, réparations et autres mesures à prévoir aux échelons national, régional et international.

· Stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment coopération internationale et renforcement des mécanismes mis en place par l'organisation des Nations Unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

La conférence a également donné plusieurs mesures de protection et de prévention sur l'éducation en :

· Soulignant les liens entre le droit à l'éducation et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et le rôle essentiel de l'éducation, y compris l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation qui est sensible à et respecte la diversité culturelle, en particulier chez les enfants et les jeunes, dans la prévention et l'éradication de toutes les formes d'intolérance et de discrimination;

· Priant instamment les États à s'engager à assurer l'accès à l'éducation, y compris l'accès à l'enseignement primaire gratuit pour tous les enfants, les filles et les garçons, et l'accès des adultes à la formation continue et de l'éducation, basée sur le respect des droits de l'homme, la diversité et la tolérance, sans discrimination d'aucune sorte ;

· Exhortant les États à :

b) Prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer les obstacles limitant l'accès des enfants à l'éducation;

c) Veiller à ce que tous les enfants aient accès sans discrimination à une éducation de bonne qualité;

d) Établir et appliquer des méthodes normalisées pour mesurer et suivre les résultats scolaires des enfants et des jeunes défavorisés ;

e) À engager des ressources pour éliminer, là où elles existent, les inégalités dans les résultats scolaires des enfants et des jeunes

· Encourageant tous les États, en coopération avec les Nations Unies, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, à lancer et développer des programmes culturels



## HISTORIQUE

et éducatifs visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, afin de garantir le respect de la dignité et de la valeur des tous les êtres humains et renforcer la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et civilisations. Elle exhorte en outre les États à soutenir et à mettre en œuvre des campagnes d'information du public et des programmes de formation spécifiques dans le domaine des droits de l'homme, le cas échéant formulés dans les langues locales, pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et promouvoir le respect des valeurs de diversité, de pluralisme, la tolérance, le respect mutuel, la sensibilité culturelle, l'intégration et l'inclusion Enfants et adolescents;

· Priant instamment les États à présenter et, le cas échéant, de renforcer l'anti-discrimination et anti- racisme dans les programmes des droits de l'homme dans les programmes scolaires, de développer et d'améliorer le matériel éducatif, y compris l'histoire et d'autres manuels, et de veiller à ce que tous les enseignants sont formés efficacement et suffisamment motivés pour façonner des attitudes et des modèles de comportement, sur la base des principes de non-discrimination, de respect mutuel et de tolérance ;

· Exhortant les États à garantir l'accès à l'éducation et à promouvoir l'accès aux nouvelles technologies qui offrirait aux Africains et aux personnes d'ascendance africaine, en particulier les femmes et les enfants, des ressources adéquates pour l'éducation, le développement technologique et l'apprentissage à distance dans les communautés locales, et exhorte en outre Les

États doivent promouvoir l'inclusion complète et précise de l'histoire et de la contribution des Africains et des personnes d'ascendance africaine dans les programmes d'enseignement ;

La 6ème session de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue respectivement du 21 janvier au 1er février 2008 et le 18 décembre 2008, a eu une discussion autour de la thématique " le rôle de l'éducation pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associé"<sup>11</sup>, dans laquelle l'enseignement de la traite négrière et de l'esclavage paru comme une contribution importante au combat contre le racisme et la

discrimination. Plusieurs points ont fait l'objet de du débat dans cette thématique : Les apports de l'UNESCO dans la lutte contre le racisme, La Conférence de Durban et le travail l'UNESCO, L'UNESCO et le suivi de la Conférence de Durban, Les enjeux éthiques, politiques, culturels et éducatifs du projet La Route de l'esclave, les défis de l'enseignement de l'esclavage, stratégie éducative du projet La route de l'esclavage et les différentes actions de l'UNESCO.

La conférence d'examen de Durban de 2009 a pris acte des efforts consentis par les états, les organismes tant nationaux qu'internationaux sur la question de l'accès à l'éducation et l'éducation aux droits de l'homme dans la lutte contre le racisme. Elle a évalué le progrès accompli depuis 2001 et encouragé les états à mettre en place des programmes visant à éliminer la discrimination raciale et soumettre

<sup>11</sup> <https://www2.ohchr.org/english/issues/racism/groups/docs/9thsession/Presentation-AliMoussalye.doc>



## **HISTORIQUE**

---

régulièrement leur rapport au CERD.



## L'ÉDUCATION ET LE RACISME DANS LE MONDE

La Conférence mondiale de Durban représente une étape importante dans la lutte commune contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Pour la première fois, une conférence des Nations Unies a abordé les racines historiques profondes du racisme contemporain, a reconnu que l'esclavage et la traite des esclaves sont - et auraient toujours dû être - des crimes contre l'humanité, et a analysé l'héritage de certains des chapitres les plus épouvantables de l'histoire humaine.

C'était le début d'un exercice extrêmement important. Il est impossible de concevoir des mesures correctives efficaces et de démanteler les structures et institutions discriminatoires sans une évaluation honnête du passé et sans reconnaître les conséquences de la traite transatlantique des esclaves, de l'esclavage et du colonialisme à l'heure actuelle.

La Conférence a reconnu que les Africains et les personnes d'ascendance africaine sont victimes de racisme et de discrimination raciale. Il a reconnu que cela vaut également pour les Asiatiques et les personnes d'ascendance asiatique, les peuples autochtones, les Métis, les migrants, les personnes déplacées, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, notamment les Roms, les Tsiganes, les Sintis et les Voyageurs entre autres.

À Durban, les pays ont également reconnu avec une profonde préoccupation l'augmentation de l'antisémitisme et de l'islamophobie, ainsi que des mouvements violents fondés sur le racisme et les idées discriminatoires contre les

Juifs, les musulmans et les communautés arabes. Malheureusement, ces préoccupations persistent de nos jours et sont en augmentation dans un certain nombre de pays.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban constituent un programme global. Il englobe des mesures visant à fournir des recours aux victimes du racisme, à renforcer l'éducation et la sensibilisation, à lutter contre la pauvreté et la marginalisation et à garantir un développement inclusif, à travers le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, il évalue et recommande chaque année depuis 2003 les progrès et améliorations dans la lutte contre la discrimination raciale.

Le programme donne également un aperçu de ce à quoi ressemblent le racisme et la discrimination raciale au XXI<sup>e</sup> siècle, y compris sous de nouvelles formes telles que le discours de haine sur les plateformes numériques. L'accord de Durban est une étape importante : c'est ici que les gouvernements ont reconnu que le racisme existe dans tous les pays et ont déclaré que la lutte contre ce racisme devrait être une priorité pour toutes les nations.

Malheureusement, ces derniers mois nous ont rappelé qu'en dépit de l'existence d'un excellent cadre normatif international et d'engagements solennels, il reste encore un long chemin à parcourir pour que les droits de l'homme soient également exercés par tous.

La pandémie est une crise pas comme les autres. Plus d'un million de personnes ont perdu la vie. Couplée à la crise sanitaire, nous sommes aujourd'hui



## L'EDUCATION ET LE RACISME DANS LE MONDE

confrontés à la plus profonde récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous pourrions assister à la

première augmentation de la pauvreté mondiale depuis 1998, poussant plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Comme nous l'avons vu depuis le début de cette crise, si le virus lui-même ne fait pas de discrimination, ses impacts le font certainement. Les personnes qui se trouvaient déjà dans des situations vulnérables et défavorisées, dont les voix ont été réduites au silence et dont les intérêts sont rarement servis, sont les plus touchées par COVID-19, à travers des impacts sanitaires ou socio-économiques.

Parmi eux figurent les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, dont les droits ont été bafoués par la discrimination raciale systémique et l'héritage du racisme. Les groupes confrontés à la discrimination raciale sont souvent plus susceptibles de travailler dans le secteur informel, nombre d'entre eux vivant dans la pauvreté et risquant de perdre leur emploi sans aucune protection sociale.

Depuis le début de la pandémie, plus de 1,6 milliard d'enfants ont été touchés par des fermetures d'écoles. Encore une fois, les personnes confrontées à la discrimination raciale sont le plus souvent celles qui ont moins de conditions pour étudier chez elles, moins de compétences numériques et un accès limité ou inexistant à Internet. Certains peuvent même ne jamais retourner à l'école.

La pandémie a également révélé

la vulnérabilité supplémentaire des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. En l'absence de protection de l'État et avec de sérieuses restrictions à leurs droits, nombre d'entre eux sont désormais victimes de harcèlement, d'arrestations arbitraires et d'expulsions massives.

Nous avons assisté à une augmentation des attitudes discriminatoires et xénophobes affectant les Asiatiques et les personnes d'origine asiatique, qui conduisent souvent à la violence.

Même avant la pandémie, nous assistions à une augmentation mondiale des stéréotypes négatifs contre certains groupes.

La pandémie n'est pas le seul mal qui nous afflige profondément en ce moment, Joyce Echaquan, Jacob Blake, George Floyd, les victimes du racisme et de la discrimination

s'ajoutent les unes aux autres. Chaque semaine qui passe, ses conséquences néfastes nous choquent, ici et ailleurs on assiste à un soulèvement mondial contre le racisme et les discriminations systémiques, institutionnalisées et structurelles. Des manifestations se déroulent sur presque tous les continents, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Australie, en passant par l'Europe. Elles ne portent pas uniquement sur le sort d'un énième afro-américain désarmé victime d'un nouveau meurtre insensé. Elles visent aussi à protester contre le massacre gratuit de millions de personnes au fil des siècles, contre un traitement inégalitaire et injuste, contre différentes formes de violence, contre l'inégalité économique et sociale, contre le manque de perspectives, contre le profilageracial, contre la marginalisation,



## L'ÉDUCATION ET LE RACISME DANS LE MONDE

contre les micro-agressions et contre les innombrables affronts quotidiens.

Il est plus que temps de faire des gestes de façon concertée dans le cadre d'un plan d'action qui englobera toute la société pour un impact durable. Mais il y a aussi des actions qu'on peut mettre en place rapidement, à court terme, afin d'intensifier la lutte contre le racisme et la discrimination dès aujourd'hui. Et l'un des endroits qu'il faut particulièrement cibler dès que possible, c'est l'éducation. Il est important de souligner que l'éducation sera primordiale dans cette lutte. Les récents événements tant aux États-Unis qu'au Canada nous rappellent que le parcours est difficile pour la reconnaissance et le respect des différences. Les jeunes individus doivent obligatoirement avoir les outils pour ouvrir le dialogue sur le respect de la diversité et l'ouverture aux autres. Le parcours des dernières décennies nous confirme qu'il faut développer la capacité d'identifier les manifestations quotidiennes du racisme, il faut voir les diverses démarches comme un marathon qu'il faut commencer dès aujourd'hui et que nous devons parcourir avec les générations futures. C'est justement pour cela qu'il faut commencer par l'éducation, des études ont déjà démontré qu'à partir de 12 ans, les enfants affermissent leur système de croyances, il est donc impératif que la lutte contre le racisme passe par l'éducation et la sensibilisation auprès de nos enfants afin de briser le cycle des préjugés qui perdure. Un exemple, à l'école, les enfants aiment jouer à des jeux dont ils sont parfois inconscients de la vraie signification : « le dernier arrivé est une poule mouillée ». Nous observons ainsi un rejet de la part du groupe envers celui qui arrive en dernière position. Cela peut conduire, s'ils sont répétés,

à des situations de harcèlement. Lorsque le premier ministre du Québec, François Legault, a pris l'engagement de présenter un plan de lutte contre le

racisme en juin 2020 tout en mettant en place un groupe d'action pour le gouvernement, il a également mentionné que cela doit d'abord s'inscrire dans le cursus scolaire, puisque « le racisme n'est pas inné, ça se transmet ».

Les données mondiales disponibles sur l'éducation montrent à quel point le racisme peut être insidieux:

- À l'école, les mesures disciplinaires pénalisent les élèves noirs de manière disproportionnée. Dans certains contextes, dès l'enseignement préscolaire, les enfants noirs ont 3,6 fois plus de chances de se faire exclure de l'école que les enfants blancs, et 4 fois plus de chances à la fin du secondaire. Le risque pour les élèves noirs de faire l'objet d'une arrestation en lien avec leur scolarité et d'être pris en charge par les forces de l'ordre est plus de deux fois plus élevé que pour les autres élèves.

- Les attentes des enseignants envers leurs élèves varient en fonction de la race. De nombreuses études établissent une corrélation entre les attentes des enseignants et les résultats scolaires des élèves, en particulier sur la réussite scolaire et le fait de terminer ses études supérieures. Toutefois, les attentes des enseignants envers leurs élèves varient en fonction de la race, du statut économique et du pays d'origine. Par exemple, les élèves d'Europe de l'Est subissent diverses formes de racisme et suscitent de faibles attentes dans le système scolaire britannique ou bien l'exemple d'une image publiée dans les médias locaux et les réseaux sociaux



## L'EDUCATION ET LE RACISME DANS LE MONDE

montre une quinzaine de jeunes enfants blancs en uniforme installés à une table, tandis que, dans le fond de la classe, quatre autres élèves, tous noirs, sont assis à un autre bureau en Afrique du sud.

· Les élèves issus des groupes de l'assiduité scolaire et le niveau d'enseignement atteint peuvent être mis en corrélation avec la question raciale. D'après le rapport mondial de suivi de l'éducation, même si des progrès ont été faits ces dernières décennies concernant l'accès à l'enseignement, une inégalité raciale tenace perdure en matière d'assiduité scolaire et de niveau d'enseignement atteint dans les pays d'Amérique latine. Par exemple, les afro-descendants âgés de 12 à 17 ans affichent des taux de fréquentation scolaire moins élevés que leurs pairs non afro-descendants. D'après des données de la Banque mondiale, en Uruguay et au Pérou, les afro-descendants seraient moins susceptibles de terminer l'enseignement secondaire que les autres élèves.

· Les minoritaires ethniques et raciaux sont plus susceptibles d'être étiquetés «à risque». Par exemple, au Québec (Canada), les élèves d'origine caribéenne ont trois fois plus de chance d'être considérés comme EHDAA (élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) et placés dans des classes réservées aux élèves à risque.

· La discrimination raciale se manifeste aussi entre élèves. En Australie, une étude portant sur des élèves du primaire et du secondaire d'origine anglo-

celtique/européenne, d'Asie de l'Est et du Sud-Est, aborigène et des îles du détroit de Torrès, moyen-orientale, océanienne et africaine a démontré que parmi ces élèves, un

sur trois disait avoir été victime de discrimination raciale par ses pairs.

Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut continuer le travail d'éducation et de sensibilisation qui favorise une prise de conscience de la part des jeunes<sup>12</sup> (La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a été célébrée le 21 mars 2021 sous une thématique de conscientisation des jeunes) et adultes quant à leur responsabilité face au racisme et, du coup, face aux différentes formes d'intolérance dans leur milieu, que ce soit le sexisme, l'homophobie, la transphobie et toute autre forme d'intimidation.

<sup>12</sup> <https://www.un.org/fr/observances/end-racism-day>



## ONU-RACISME ET L'EDUCATION

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies a mené un combat sans relâche contre le racisme et la discrimination raciale, prenant comme cadre le préambule de la Charte<sup>13</sup> sur la question des droits de l'homme : « Nous les peuples des Nations Unies, résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. »

La Charte venait à peine d'être adoptée quand les Nations Unies ont été appelées à honorer cette intention déclarée et à traiter la question du racisme, l'une des premières questions relatives aux droits de l'homme dont ait été chargée une organisation internationale.

Même si la situation en Afrique du Sud<sup>14</sup> a joué un rôle de catalyseur en amenant l'Assemblée générale à aborder la question du racisme et a dominé ce débat pendant des décennies, ce n'était pas la seule question raciale portée à l'attention de l'Organisation mondiale. En 1948, lors de sa troisième session, l'Union soviétique a demandé que la situation des populations autochtones, en particulier en Amérique du Nord et du Sud, soit examinée dans le cadre général de la lutte contre la discrimination raciale et

<sup>13</sup> <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/preamble/index.html>

<sup>14</sup> Gilles Teulié, « Genèse de l'apartheid : histoire et « race » en Afrique du Sud », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 146 | 2020, 61-78.

la protection des minorités nationales. Dans la résolution 275 (III) de décembre 1948, l'Assemblée a recommandé, à la demande des pays concernés, l'étude des problèmes sociaux concernant ces populations et les groupes sociaux sous-évolués du continent américain.

En 1952, l'Assemblée a élargi la question en incluant les plaintes de plusieurs États Membres, organisations et particuliers dénonçant la discrimination raciale dans les territoires non autonomes. S'appuyant sur les rapports annuels du Comité de l'information de l'ONU<sup>15</sup>, l'Assemblée a aussi examiné cette question chaque année. Le 2 décembre 1950, en vertu de la résolution 395 (V), elle a déclaré que « toute politique de ségrégation raciale (apartheid) repose forcément sur les principes de discrimination raciale » et a institué une Commission de trois membres chargée d'examiner la situation raciale dans l'Union sud-Africaine. Pendant ce temps, en réaction à la pression exercée par l'Organisation sur sa politique raciale, l'Afrique du Sud s'est retirée de l'UNESCO en protestation et, à partir du 27 novembre 1956, a réduit sa représentation dans les réunions de l'Assemblée. Alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas contraignante pour les États Membres, l'Assemblée, reconnaissant la nécessité d'adopter des mesures plus fermes, a prié le Conseil économique et social, dans la résolution 1780 (XVII) du 7 décembre 1962, de demander à la Commission des droits de l'homme de

<sup>15</sup> Le Comité de l'information est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, créé par l'Assemblée générale pour traiter des questions relatives à l'information publique





préparer un projet de déclaration et de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

L'ONU a continué d'intensifier les mesures pour combattre le racisme, la discrimination, l'apartheid, le nazisme et l'intolérance raciale. Le 20 novembre 1963, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, par laquelle elle « a affirmé solennellement la nécessité d'éliminer rapidement toutes les formes et toutes les manifestations de discrimination raciale partout dans le monde et d'assurer la compréhension et le respect de la dignité de la personne humaine ». Le 21 décembre 1965, l'Assemblée a adopté à l'unanimité, en vertu de la résolution 2106A (XX), la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui décrit la nature de la discrimination raciale et établit des mesures destinées à l'éliminer, et a créé le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale pour surveiller son application (cette convention rassemble à ces jours 177 États parties). Le Comité, prévu par l'article 8 de la convention, est le premier organe chargé de veiller à l'application d'un traité relatif aux droits de l'homme mis en place par les Nations unies). Le long chemin des résolutions des conflits, des traités amenant jusqu'à Durban<sup>16</sup> en 2001 constitue le rôle prépondérant qu'a joué l'ONU dans la lutte contre le racisme.

Pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, l'Assemblée générale a organisé une réunion de haut niveau d'une journée, au niveau

<sup>16</sup> <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-long-chemin-jusqua-durban-le-role-des-nations-unies-dans-la-lutte-contre-le-racisme-et-la>

des chefs d'État et de gouvernement sur le thème « Réparations, justice raciale et égalité pour les personnes d'ascendance africaine » avec l'objectif d'adopter une déclaration politique brève et concise visant à mobiliser la volonté politique nécessaire en vue de la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de ses processus de suivi.

### **1. Le travail du CERD et des états membres**

Pour le combattre, le CERD continue d'examiner la situation dans chaque pays ayant ratifié la Convention à travers son comité. En effet, les 177 États qui ont ratifié la Convention doivent régulièrement faire rapport et comparaître devant le comité à Genève. Le comité, à son tour, émet des recommandations concrètes sur la manière dont les diverses formes de racisme qui existent dans chaque pays peuvent être efficacement éliminées.

En effet, même après plusieurs années depuis son adoption, le CERD reste pertinent pour les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui puisque la Convention, en tant qu'instrument vivant, doit être interprétée et appliquée en tenant compte des circonstances de la société contemporaine. Au cours de ces dernières années, le comité a traité efficacement des questions nouvelles et émergentes dans le cadre de la Convention et a adopté des pratiques novatrices pour améliorer son efficacité et son efficacité, telles que la prévention et le combat contre le profilage racial par les forces de l'ordre, la lutte contre le discours de haine raciste, la discrimination à l'encontre des personnes d'ascendance africaine, le sens et la portée des mesures spéciales dans la convention



## ONU-RACISME ET L'EDUCATION

internationale sur élimination de tous les formes de discrimination raciale.

Jusqu'à aujourd'hui, le Comité a réalisé 36 Observations générales en particulier concernant des discriminations raciales envers des groupes spécifiques (par exemple les personnes étrangères, Observation générale No 11/1993, les réfugiés et les personnes déplacées No 22/1996, les populations autochtones No 23/1997, la dimension sexiste de la discrimination No 25/2000.

Les nouvelles Observations générales No 30 de 2004 concernent la discrimination et le racisme contre des non-resortissants et le No 31 de 2005 décrit les obligations pour la prévention de la discrimination raciale dans l'administration. L'Observation générale No 32/2009 concerne les mesures temporelles spéciales (telles que les quotas, etc.), la No 33/2009 porte sur le suivi de la Conférence d'examen de Durban tenue à Genève en 2009, la No 34/2011 s'occupe de la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine et la No 35/2014 de la lutte contre les discours de haine raciale.

L'article 14 de la Convention prévoit une procédure de plainte individuelle, et donne compétence au Comité pour recevoir et juger les communications de personnes ou de groupe de personnes qui sont victimes d'une violation d'un droit prévu par la Convention. Les Etats sont hésitants à accepter ce droit de plainte (seulement 55 des 177 Etats parties le reconnaissent ce droit de plainte), et jusqu'à aujourd'hui la Comité a reçu 55 communications et en a traité 49.

Tous les États parties sont tenus de présenter au Comité, à intervalles réguliers, des rapports sur la mise en œuvre

des droits consacrés par le Pacte. Ils doivent présenter un premier rapport un an après avoir adhéré au Pacte, puis à chaque fois que le Comité le leur demande (généralement tous les quatre ans). Le Comité examine chaque rapport et fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à l'État partie sous la forme d' " observations finales " .

### **2. Les apports de l'UNESCO dans la lutte contre le racisme**

"L'éducation est la clé de tout ce que les Nations unies veulent réaliser. Elle devrait être la priorité absolue dans tous les États membres", a dit le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, pendant le lancement formel de son initiative « L'éducation d'abord »<sup>17</sup> lors de la séance de l'Assemblée générale des Nations unies, le 26 septembre 2012. Cette nouvelle initiative visait à améliorer la qualité de l'éducation et faire en sorte que tous les enfants puissent aller à l'école.

L'éducation transforme les vies et elle est au cœur de la mission de l'UNESCO qui est de bâtir la paix, éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Il considère que l'éducation est un droit humain pour tous, tout au long de la vie, et que l'accès à l'éducation va de pair avec la qualité. L'Organisation est le seul organe des Nations Unies ayant pour mission de traiter de l'éducation, sous tous ses aspects. Elle a reçu le mandat de conduire le Programme mondial Éducation 2030 par l'intermédiaire de l'objectif de développement durable 4<sup>18</sup>.

Depuis sa création, l'UNESCO a adopté une série de Conventions sur

<sup>17</sup> <http://www.unesco.org/new/en/gefi/home/>

<sup>18</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>



## ONU-RACISME ET L'EDUCATION

la protection et la promotion des patrimoines culturels, matériels, immatériels et de la diversité des expressions culturelles. Ainsi, dès ses premières années, l'UNESCO a voulu démontrer son engagement en menant d'abord le combat contre le racisme et les préjugés sur le front scientifique. Elle a su mobiliser la communauté scientifique et faire appel à d'éminents spécialistes pour d'une part réaliser des Histoires générales et régionales mettant en exergue les héritages communs aux différents peuples du monde et d'autre part élaborer des textes scientifiques réfutant les théories racistes. Une série de Déclarations historiques furent ainsi produites qui contribuèrent à démontrer l'inanité des préjugés raciaux: Déclaration sur la race (1950), Déclaration sur la race et les différences raciales (1951), Propositions sur les aspects biologiques de la question raciale (1964). L'intervention la plus connue de l'UNESCO dans ce domaine est la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux<sup>19</sup> adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 20<sup>ème</sup> session en 1978.

Après cette phase de consolidation de l'argumentaire scientifique et des fondements éthiques contre le racisme et les autres formes de discrimination, l'UNESCO orienta son action vers l'élaboration d'instruments internationaux définissant des principes, des concepts et des critères universels pour prévenir et combattre ces menaces à la paix et à la stabilité des sociétés. Mais, très vite l'UNESCO a réalisé que si le rôle de l'éducation contre le racisme et la discrimination raciale était crucial, il était tout aussi important de lutter contre la discrimination dans l'accès à l'éducation elle-même. C'est ainsi qu'elle a adopté

<sup>19</sup> <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RaceAndRacialPrejudice.aspx>

en 1960 La Convention sur la lutte contre la discrimination dans l'enseignement qui reconnaissait le rôle déterminant de l'éducation pour assurer l'égalité des chances de tous les groupes raciaux, nationaux et ethniques. C'est la première fois qu'un instrument contraignant des Nations unies comportait une définition détaillée du terme discrimination et liait directement le concept d'éducation aux droits de l'homme.

Parallèlement à son action scientifique et normative, l'UNESCO a lancé, sur le plan opérationnel, des programmes et des projets pour participer de manière plus concrète à la lutte contre le racisme et la discrimination dans ses différents domaines de compétence.

L'initiative « Enseigner le respect pour tous », une initiative conjointe de l'UNESCO, des Etats-Unis d'Amérique et du Brésil a pour but de dresser un cadre de référence pour le développement des curricula portant sur l'antiracisme et la tolérance que les pays pourront adapter à leurs propres contextes et besoins. Le projet vise à l'élaboration d'outils pratiques qui expliqueront comment les questions relatives à l'antiracisme et à la tolérance peuvent être abordées dans l'enseignement en s'appuyant sur les leçons tirées et les bonnes pratiques dans ce domaine. Les matériels seront distribués à l'échelle mondiale par l'UNESCO via les

ministères de l'éducation ainsi que les réseaux de l'Organisation, y compris le réseau des Ecoles associées.

Face à la montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, l'UNESCO considère que l'éducation est l'une des clefs indispensables pour renforcer l'esprit de tolérance, réduire les discrim-



## ONU-RACISME ET L'EDUCATION

inations et la violence et promouvoir l'apprentissage du vivre ensemble. Ceci implique de cultiver le respect pour chacun, indépendamment de la couleur, du genre, de l'ascendance ou de l'identité nationale, ethnique ou religieuse. De ce point de vue, l'éducation est vitale, en ce qu'elle permet de toucher les enfants et les jeunes gens pendant leurs années de formation, notamment par le biais de matériels pédagogiques et des programmes scolaires. A cette fin, l'UNESCO élaborera un cadre de référence pour le développement des curricula portant sur l'antiracisme et la tolérance que les pays pourront adapter à leurs propres contextes et besoins.

### 3. La Conférence de Durban et le travail l'UNESCO

L'Assemblée générale des Nations Unies à Durban en Afrique du Sud, s'est achevée par l'adoption d'une Déclaration finale et d'un Programme d'action. Ce document est, à ce jour, l'instrument le plus complet et le plus important en matière de lutte mondiale contre le racisme et la discrimination raciale. Celui-ci a confirmé le principe d'égalité et de non-discrimination comme étant un droit fondamental, qui consent aux victimes de discrimination des droits et attribuent aux Etats des devoirs de les protéger celles-ci. Par la même occasion, un appel a été lancé aux organisations internationales, aux ONG, au secteur privé et à l'ensemble de la société pour s'impliquer activement dans la lutte contre le racisme.

L'UNESCO a donc activement participé à la Conférence de Durban qui lui a offert une opportunité de renouveler son combat de longue date contre les fléaux du racisme et de la discrimination.

Il n'est donc pas étonnant que la Décla-

ration et le programme d'Action de Durban ait fait largement référence au travail de l'UNESCO et a adressé à cette dernière une série de recommandations spécifiques l'invitant à renforcer son action dans au moins sept domaines d'intervention :

- La recherche sur l'esclavage et la traite négrière à travers le<sup>20</sup> projet La Route de l'esclave (Para 119 et 120);
- Le développement de programmes culturels et éducatifs contre le racisme et les discriminations (para 126);
- L'élaboration de matériels et outils pédagogiques pour promouvoir les droits de l'homme et la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination (Para 156);
- La préservation de la diversité culturelle (para 179);
- La promotion du dialogue entre les civilisations (para 192);
- La recherche sur les traditions culturelles relatives aux droits de l'homme (para 195);
- La mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix et des objectifs de la Décennie sur la culture de non-violence et la paix au profit des enfants du monde (para 202).

### 4. L'UNESCO et le suivi de la Conférence de Durban

Dès les lendemains de la Conférence de Durban, l'UNESCO s'est attelée à élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et la discrimination pour répondre à aux recom-

<sup>20</sup> <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/route-esclave>



mandations qui lui ont été adressées. Après une série de consultations dans les différentes régions du monde avec les acteurs concernés, l'UNESCO a adopté en 2003 une Stratégie intégrée de lutte contre le racisme et la discrimination, la xénophobie et l'intolérance. Dans le domaine spécifique de l'éducation, cette stratégie préconise notamment les actions suivantes :

- L'élaboration d'études comparatives sur les différentes approches et méthodologies éducatives utilisées dans l'éducation civique sur la prévention du racisme et de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance ;

- la formation des formateurs et enseignants à la prévention de conflits de nature raciste et xénophobe, dans la classe et dans tous les milieux éducatifs à travers notamment l'élaboration d'outils concrets basés sur les droits de l'homme ;

- le renforcement des échanges entre écoles de pays et de cultures différentes via divers réseaux, notamment celui des Ecoles associées dans le cadre du projet « Briser le silence » lié à « La route de l'esclave ».

- la création d'espaces de dialogue et de discussion via Internet sur le racisme à l'école s'appuyant sur l'utilisation de plus en plus massive de l'Internet par les jeunes ;

- la production de guides pour l'élaboration de nouveaux manuels scolaires sur le racisme et les autres formes de discrimination en tenant compte des spécificités régionales et nationales ;

- la définition de critères et orientations pour la révision des manuels, notamment d'histoire, en vue d'éliminer les préjugés, les attitudes racistes et la discrimination ;

- le développement d'un manuel de formation et de matériels pédagogiques sur la stigmatisation et la discrimination liées au HIV/SIDA à destination des jeunes, en coopération avec l'ONUSIDA et les organisations de jeunesse.

### **5. Les différentes actions de l'UNESCO**

L'UNESCO a soumis dans le cadre de la revue de la conférence Durban un rapport détaillant les activités réalisées par l'UNESCO dans ses quatre domaines de compétence: éducation, culture sciences sociales et humaines et communication et information.

A travers son projet La Route de l'esclave, projet intersectoriel et interdisciplinaire par excellence, il mène différents types d'actions :

- Action de plaidoyer et de lobbying pour convaincre les Etats membres à intégrer cet enseignement dans les cursus scolaires.

- Actions d'ordre méthodologique pour définir des approches pédagogiques appropriées sur la base des expériences acquises dans différentes régions du monde concernant l'enseignement de cette tragédie.

- Elaboration des matériels pédagogiques adaptés pour aider les enseignants voulant aborder la question sur une base volontaire.

- Production de matériels audiovisuels pour sensibiliser le grand public à cette question, ils ont déjà produit un DVD de 52 minutes avec un livret pédagogique donnant une vision globale sur l'esclavage.

- Organisation et modération



## ONU-RACISME ET L'EDUCATION

d'échanges entre les écoles à travers le réseau des écoles associées qui comprend plus de 9 000 établissements scolaires à travers le monde : le projet éducatif sur la traite négrière transatlantique intitulé « Briser le silence », réunit des écoles des trois régions impliquées dans la traite triangulaire (l'Afrique, les Amériques et l'Europe). L'objectif du projet est de renforcer la sensibilisation aux causes et conséquences de la traite négrière transatlantique, y compris aux formes modernes d'esclavage et de racisme, grâce à des échanges éducatifs, au partage de bonnes pratiques ainsi qu'à l'élaboration et à la diffusion de matériels éducatifs.

- Préservation des lieux de mémoire en vue de promouvoir un tourisme de mémoire et des visites pédagogiques en situation.

- Partenariat avec les médias, les artistes pour éduquer le public sur cette question, l'UNESCO a mobilisé par exemple les cinéastes pour qu'ils accordent l'attention nécessaire à cette tragédie, à travers certaines activités (octroi de prix « Breaking the Chains au festival de cinéma de Zanzibar, séminaire de réflexion sur le rôle des cinéastes dans la mise en image de cette mémoire), Autre exemple du travail avec les artistes : une rencontre sur « les artistes face à la mémoire de l'esclavage » pour comprendre comment ils s'inspirent de cette mémoire et l'expriment dans leurs œuvres.

- Partenariat avec les musées pour exposer et éduquer le public sur cette question.

- Utilisation des TICs (Technologie d'information et de communication) pour organiser des discus-

sions et des échanges entre des jeunes des différents pays.

- utilisation des Journées de Commémorations pour créer des dynamiques pour la sensibilisation du grand public, comme par exemple, à l'occasion du 10 mai, Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions en France, l'UNESCO met à la disposition des mairies et ONGs des expositions, films et matériels pour organiser des actions d'information du public.



## LA LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE MONDE

### A. L'EDUCATION POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET ANTISEMITISME

Lilian Thuram, l'ancien joueur français de football international et président de la Fondation Education contre le racisme, dans la préface du livre de Rokhaya Diallo (2013), il atteste que le « racisme est le fruit de l'histoire, car de génération en génération, nous avons été conditionnés à le considérer comme naturel. Or, il ne l'est pas du tout. On ne naît pas raciste, on le devient. Le racisme est culturel. L'Histoire nous a identifiés comme des Chrétiens, des Juifs, des Musulmans, ... des Blancs, des Noirs, des Maghrébins, des Asiatiques ».

Lilian Thuram préside la Fondation Lilian Thuram - Éducation contre le racisme, qu'il a créée en 2008, afin de lutter contre le racisme et pour l'égalité dans le monde entier. Il intervient auprès de toutes sortes de publics : écoliers, collégiens, lycéens, étudiants

en université et dans les grandes écoles, enseignants en formation initiale et continue, futurs agents des instituts régionaux d'administration, militants associatifs, clubs et écoles de sport, étudiants en journalisme, migrants, personnes sous-main de justice... et grand public

La fondation « Education contre le racisme » son objectif est avant tout pédagogique. Par ses diverses actions de terrain elle tend à déconstruire les mécanismes de domination qui régissent notre société et à apprendre aux enfants à reconnaître les conditions nécessaires à la construction d'une société égalitaire. La démarche de cette association consiste à mettre la notoriété de Lilian Thuram au service de la lutte contre le

racisme. Les actions de l'association ne s'inscrivent pas dans une démarche moralisatrice. Elles invitent au contraire les enfants, mais aussi les adultes, à réfléchir et s'interroger sur leurs propres actions dans la vie collective, pour transformer eux-mêmes leur environnement.

### B. AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 10 millions de personnes qui prennent l'injustice comme une affaire personnelle. Ils font campagne pour un monde où chacun peut se prévaloir de ses droits. Il est composé de bénévoles qui œuvrent en faveur du respect des droits de l'être humain. Son travail s'appuie sur des recherches approfondies et sur les normes reconnues par la communauté internationale. L'organisation est indépendante de tout gouvernement, de toute puissance économique, de toute tendance politique ou croyance religieuse. Elle ne soutient ni ne rejette aucun gouvernement ni système

politique, pas plus qu'elle ne défend ni ne repousse les convictions des victimes dont elle tente de défendre

les droits. Sa seule et unique préoccupation est de contribuer impartialement à la protection des droits humains.

« Le racisme existe dans tous les pays du monde. Il empêche systématiquement des personnes de jouir de l'ensemble de leurs droits humains, en raison de la couleur de leur peau, leur origine ethnique, leur ascendance (y compris la caste) ou leur nationalité. S'il n'est pas combattu, le racisme peut encourager des atrocités à grande échelle, comme le génocide de 1994 au Rwanda ou,



## **LA LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE MONDE**

plus récemment, l'apartheid et le nettoyage ethnique des Rohingyas au Myanmar » AMNESTY INTERNATIONAL.

Amnesty International lutte contre le racisme dans le cadre de son action en faveur du respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle appelle les États à ratifier et à appliquer les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains qui prohibent toute forme de discrimination. Elle intervient également dans le monde entier sur des cas d'atteinte grave au droit de chacun de ne pas être soumis à la discrimination raciale. Amnesty International s'oppose au racisme notamment en œuvrant pour la libération des prisonniers d'opinion incarcérés en raison de leur race ou de leurs origines familiales, nationales ou ethniques. Elle fait de même lorsqu'elle intervient dans des affaires d'atteintes aux droits humains où le racisme est présent, qu'il s'agisse d'actes de torture, de mauvais traitements, de la peine et tant d'autres. Amnesty International intervient en outre lorsque la discrimination raciale empêche les victimes d'obtenir réparation ou permet aux auteurs de violations des droits humains de jouir de l'impunité, ou encore lorsqu'elle limite le droit des personnes fuyant les persécutions à demander et obtenir l'asile. L'action d'Amnesty International contre la discrimination fondée sur la race, les origines familiales, la couleur de peau, l'appartenance ethnique ou nationale, se fonde sur la définition donnée par l'article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

### **C. SEMAINE DE L'EDUCATION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME**

Organisée en France, elle valorise les engagements de l'ensemble des institutions et de leurs partenaires en faveur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. L'édition 2021 de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme s'est tenu du 21 au 28 mars. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents

d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particuliers qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Cette semaine organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations. Les manifestations qu'elle favorise concourent à faire acquérir par tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition, leurs convictions.

### **D. INTERNET CENTRE ANTI RACISM EUROPE**

Icare est une plateforme trilingue (anglaise, française et espagnole) composée d'ONG européennes actives dans les domaines de la non-discrimination, des droits humains, de l'antisémitisme et de la migration. En premier lieu, cette plateforme poursuit le but de mettre à disposition





## **LA LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE MONDE**

---

des ONG et de la société civile des informations de qualité. La structure de la plateforme se veut ouverte, permettant ainsi aux utilisateurs/utilisatrices d'apporter leur propre savoir.

### **E. UNITED**

Le site internet du réseau UNITED regroupe les travaux de plus de 560 organisations à travers 46 pays européens, unies contre le nationalisme, le racisme, le fascisme et pour le soutien aux migrants et réfugiés. Via la structure «UNITED pour l'action interculturelle», les acteurs organisent des rencontres et discutent l'organisation de campagnes et d'actions communes à l'échelle européenne.

### **F. RESEAU EUROPEEN CONTRE LE RACISME**

Site internet d'un réseau d'ONG basées dans les pays membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Croatie et en Islande. L'objectif du réseau est de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie, ainsi que de promouvoir l'égalité des chances. Il défend de plus l'égalité de traitement entre les citoyens de l'UE et les ressortissants des pays tiers. Le réseau ENAR Coordonne également les différentes initiatives locales et nationales.

La conférence de Durban a lancé un appel vital aux ONG et d'autres organisations gouvernementales à œuvrer dans la mesure de lutter contre la discrimination raciale, aujourd'hui ils, dans tous les coins du monde, on assiste à des rassemblements et créations des organismes visant à promouvoir la dignité humaine, les droits de l'homme et de prévenir la discrimination raciale.



## CONCLUSION

Les systèmes éducatifs et les institutions scolaires jouent un rôle majeur et ont une grande responsabilité dans la lutte contre le racisme et son éradication. Ils peuvent aider les écoles à mettre en œuvre des politiques éducatives qui encouragent la diversité raciale. Il a été démontré que ces écoles favorisaient la cohésion sociale et les liens interraciaux, former et recruter des enseignants qui reflètent la diversité des élèves. Des études montrent que lorsque le corps enseignant est à l'image des élèves, les résultats scolaires sont meilleurs, les attentes sont plus élevées et les mesures disciplinaires sont plus rares, passer les programmes au crible en adoptant divers points de vue. Tout d'abord, les écoles et d'autres systèmes éducatifs doivent mettre l'histoire, la mémoire collective et les droits de la personne (ainsi que les savoirs autochtones) au cœur de l'enseignement. Cela contribue à bien comprendre le passé et ses liens avec le présent, et à éviter de perpétuer les stéréotypes du racisme. De plus, les éducateurs doivent examiner et repenser les programmes, en particulier les manuels, pour en supprimer les représentations racistes, les idées fausses et les omissions historiques.

Tous les acteurs des institutions éducatives (responsables politiques, chefs d'établissement, enseignants, personnel et élèves) doivent être formés pour prendre conscience de leurs stéréotypes implicites, c'est-à-dire leurs croyances et préjugés inconscients. Une pratique réflexive de l'enseignement, l'application de mesures disciplinaires justes fondées sur des données et la sollicitation d'avis extérieurs sont autant de stratégies que les écoles peuvent utiliser pour réduire les stéréotypes implicites.

Le caractère injuste du racisme

systemique nuit largement à l'éducation dont nous avons besoin et qui est nécessaire pour les futurs alternatifs souhaités pour tous, un monde où nous pourrions tous vivre ensemble en paix en tant que citoyens du monde, au sein de sociétés justes et solides qui valorisent la diversité. En tant qu'éducateurs, citoyens et membres de la communauté mondiale, nous avons beaucoup à faire pour que les solutions proposées pour éradiquer le racisme ne restent pas prisonnières du système critiqué aujourd'hui, afin de venir à bout des causes profondes de l'oppression et de l'inégalité.

Malgré les progrès accomplis, la question de la discrimination raciale continue d'être une préoccupation majeure de l'ONU, en particulier de ses organismes des droits de l'homme, alors qu'elle cherche des moyens d'endiguer l'intolérance, qui a tendance à s'intensifier actuellement, et de lutter contre la haine raciale alors qu'elle se manifeste de nouvelles façons et éviter les phénomènes néfastes que cela pourrait engendrer dans les prochaines années. Pour cela, nous devons prendre le problème à bras le corps, comme l'a affirmé le Secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres dans un message : « La position des Nations unies sur le racisme est parfaitement claire : ce fléau viole la Charte des Nations unies et porte atteinte à nos valeurs fondamentales. Chaque jour, dans le cadre de notre travail dans le monde entier, nous nous efforçons d'apporter notre contribution à la promotion de l'inclusion, de la justice et de la dignité et à la lutte contre le racisme sous toutes ses formes. », avec cette pandémie actuelle de coronavirus qui nous a tant appris sur la solidarité et la valeur intrinsèque de la vie humaine, nous espérons que la lutte continue de l'éradication du racisme sous toutes



## CONCLUSION

---

ses formes aura un impact positif global, en passant par le fondement de la morale de l'homme, qui est l'éducation.

L'Assemblée générale a lancé un Appel mondial en 2020 à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, il invite également les États Membres, les entités du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et d'autres parties prenantes à lancer et à soutenir diverses initiatives à fort retentissement en vue d'accroître effectivement la mobilisation à tous les niveaux pour célébrer pleinement le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Le CERD demande à tous les États d'adhérer à la Convention ou de la ratifier ; rappelle aussi que les dispositions de la Convention ne permettent pas de lutter efficacement contre les manifestations contemporaines de la discrimination raciale, s'agissant en particulier de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, constat dont on sait qu'il a justifié l'organisation, en 2001, de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ; le Conseil des droits de l'homme et ses organes subsidiaires ont reconnu que la Convention présentait des lacunes tant sur le fond que quant à la procédure, qui devaient impérativement être comblées d'urgence et à titre prioritaire.

Les apports constructifs tant peu soient-ils des États membres serviront

de pierre solide au CERD pour lutter efficacement contre la discrimination raciale, notamment par le rôle majeur que devra jouer l'éducation dans cette lutte.



## BIBLIOGRAPHIE

1. La nationalité des enfants Recommandation CM/Rec(2009)13 et exposé des motifs. — // URL: <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/open-docpdf.pdf?reldoc=y&docid=4dc7bf7d2>
2. SYNTHÈSE La socialisation est un processus. — Текст : электронный // — URL: <https://www.melchior.fr/sites/melchior/files/cours/synthese/synthese%20eleve.pdf>
3. DE, S. W. Le concept de races, une hérésie scientifique // National Geographic.
4. Simone, Gilgenkrantz « L'humanité au pluriel: la génétique et la question des races / Gilgenkrantz Simone. — Paris : Med Sci , 2008. — 252-254 c.
5. Albert Doja. Claude Lévi-Strauss at his Centennial: toward a future anthropology. Theory, Culture and Society, SAGE Publications, 2008, 25 (7-8), pp.321-340.
6. La Déclaration universelle des droits de l'homme. — Текст : электронный // un.org : [сайт]. — URL: <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cerd.aspx>
7. La lutte contre l'apartheid Les leçons tirées pour le monde contemporain. — Текст : электронный // un.org : [сайт]. — URL: <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-lutte-contre-lapartheid-les-lecons-tirees-pour-le-monde-contemporain>
8. Conférence mondiale contre le racisme 2001 Durban (Afrique du sud) Déclaration et Programme d'action. — Текст : электронный // : [сайт]. — URL: [https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/090212\\_DFI\\_Durban2001-f.pdf](https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/090212_DFI_Durban2001-f.pdf)
9. 6ème Session du Group de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et du programme d'action de Durban. — Текст : электронный // : [сайт]. — URL: <https://www2.ohchr.org/english/issues/racism/groups/docs/9th-session/PresentationAliMoussalye.doc>
10. Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale 21 mars. — Текст : электронный // un.org : [сайт]. — URL: <https://www.un.org/fr/observances/end-racism-day>
11. <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/preamble/index.html>
12. Gilles Teulié, « Genèse de l'apartheid : histoire et « race » en Afrique du Sud », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 146 | 2020, 61-78.
13. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-long-chemin-jusqua-durban-le-role-des-nations-unies-dans-la-lutte-contre-le-racisme-et-la>
14. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-long-chemin-jusqua-durban-le-role-des-nations-unies-dans-la-lutte-contre-le-racisme-et-la>
15. Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. — Текст : электронный // un.org



## BIBLIOGRAPHIE

---

: [сайт]. — URL: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

16. Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. — Текст : электронный // ohchr.org : [сайт]. — URL: <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RaceAndRacialPrejudice.aspx>

17. La Route de l'esclave. — Текст : электронный // fr.unesco.org : [сайт]. — URL: <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/route-esclave>